## Gestion des jours fériés en Alsace Moselle

## **ECOLLABORATRICE**

## 1. ACTIVATION DES JOURS FERIES DANS LE MODELE PAIE

Il est obligatoire d'être connecté en tant que **gestionnaire employeur** pour réaliser la manipulation suivante.

ÉTAPE 1 : aller dans Paie/Paramétrage RH & Paie

ÉTAPE 2 : aller sur le modèle concernant les entreprises ALSACE MOSELLE

ÉTAPE 3 : cliquer sur pour modifier le modèle

ÉTAPE 4 : aller dans l'onglet Majoration des heures/Jours fériés

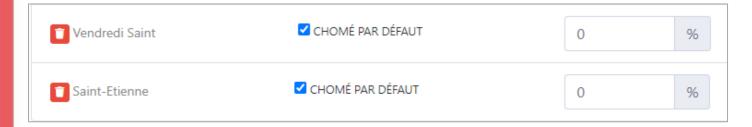
ÉTAPE 5 : dans l'onglet Taux globaux, cliquer sur « Ajouter un taux »

Il est possible d'ajouter les jours fériés Alsace Moselle uniquement pur certaines entreprises, en ajoutant un taux dans l'onglet **Taux par entreprises et salariés.** 

ÉTAPE 6 : choisr le jour férié à ajouter « Vendredi Saint »

ÉTAPE 7 : cliquer sur « Ajouter un taux »

ÉTAPE 8 : choisr le jour férié à ajouter « Saint-Etienne »

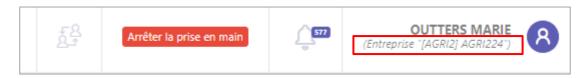


Par défaut, le jour férié ajouté est coché « CHOME PAR DEFAUT : il est possible de le décocher et d'indiquer le taux auquel sont payés les heures travaillées ce jour.

ÉTAPE 9 : cliquer sur « Sauvegarder »

## 2. ACTIVATION DES JOURS FERIES DANS L'ENTREPRISE

Il est obligatoire d'être **connecté à l'entreprise** ou de **prendre la main sur l'entreprise** concernée pour réaliser la manipulation suivante.



ÉTAPE 1 : aller dans Ressources humaines/Gestion des absences et congés

Cette documentation correspond à la version 3.5. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace

ÉTAPE 2 : aller dans l'onglet Options

ÉTAPE 3 : dans la zone Jours fériés régionaux, cocher les jours fériés utilisés par l'entreprise

Jours fériés régionaux

Définissez si votre établissement utilise les jours fériés suivants.

VENDREDI SAINT
SAINT-ETIENNE

ÉTAPE 4 : cliquer sur « Sauvegarder »